

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Protection des dépôts
  - 5.7 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### CORPORATION D'ASSURANCES AFFILIATED FM

##### Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur de **Corporation d'Assurances Affiliated FM** (nom utilisé au Québec par Affiliated FM Insurance Company), à la suite du réexamen effectué en raison du changement de son nom utilisé au Québec pour celui de :

##### Société d'Assurance Affiliated FM

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 24 juillet 2025.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 7 août 2025

#### FM GLOBAL

##### Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur de **FM Global** (nom utilisé au Québec par Factory Mutual Insurance Company), à la suite du réexamen effectué en raison du changement de son nom utilisé au Québec pour celui de :

##### Société d'Assurance Factory Mutual

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 24 juillet 2025.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 7 août 2025

#### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

#### 5.4.3 Coopératives de services financiers

##### CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ENVOLÉE

###### Avis d'intention de changer de nom

Conformément à l'article 30.1 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ c. I-13.2.2, la coopérative de services financiers suivante qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts a donné avis de son intention de changer son nom à compter du 15 septembre 2025 :

NOM DE L'INSTITUTION DE DÉPÔTS AUTORISÉE	NOM ENVISAGÉ	ADRESSE DU SIÈGE
Caisse populaire Desjardins de l'Envolée	Caisse Desjardins de l'Envolée	13845, boul. Curé-Labelle C.P. 1200 Mirabel (Québec) J7J 1A1

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») procédera au réexamen de l'autorisation de l'institution de dépôts en raison du changement de son nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'informations concernant cette institution de dépôts, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 7 août 2025

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

## 5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.